

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 février 2016

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL273

présenté par
M. Popelin, rapporteur

ARTICLE 6

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 10, substituer aux mots :

« causé, directement ou indirectement »

les mots :

« eu pour conséquence, directe ou indirecte ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l’alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.